

Le Lien

La Lettre numérique bimestrielle d'Autisme France

Février 2006 – n°3

En direct avec vous

L'avenir de nos enfants en 60 décrets...et plus

L'actualité du moment est indéniablement marquée par la sortie des décrets et autres textes réglementaires pris en application de la loi de février 2005.

Autisme France, grâce à l'engagement de vos représentants veille aux intérêts de nos enfants, adolescents et adultes pour s'assurer que leur spécificité est bien - non seulement reconnue et respectée - mais prise en charge.

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est une loi longue et complexe, qui entraîne une cascade de modifications réglementaires, souvent très significatives. Une soixantaine de décrets d'application est prévue, auxquels s'ajoutent arrêtés, circulaires et autres textes administratifs en relation avec cette loi.

Il nous faut plus que jamais être vigilants car l'essentiel se joue lors de l'élaboration de ces textes qui vont être déterminants pour l'avenir de nos enfants. Aussi votre engagement au sein du CA d'Autisme France et à nos côtés parmi nos associations partenaires est-il plus que jamais nécessaire.

Concernant la vie de notre association, le remarquable succès (1000 participants) de notre récent congrès atteste de la pertinence du choix des thèmes retenus. Le congrès 2006 d'Autisme France qui se tiendra le 9 décembre au Palais des Congrès à Paris, portera comme nous nous y sommes engagés, sur l'éducation. En complément du dernier congrès, le sujet sera : Autisme et Éducation adaptée.

La rédaction

ACTUALITES POLITIQUES

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DE 2005 POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES

- **Des lenteurs mais une priorité réaffirmée**

<http://www.viepublique.fr/actualite/alaune/handicap-lenteurs-mais-priorite-reaffirmee.html>

Un rapport de l'Assemblée nationale déposé le 14 décembre 2005 fait le point sur la mise en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Selon les rapporteurs, 134 dispositions de cette loi nécessitent la publication ou la signature d'un texte (décret, arrêté, convention) pour une mise en application en 2006. Au 13 décembre, seules 22 de ces dispositions ont reçu leur texte d'application. L'état "très incomplet" de mise en application de cette loi, alors que la politique en faveur des handicapés est présentée comme une des priorités du quinquennat, nécessite, selon les députés, la présentation d'un nouveau rapport d'évaluation en juin 2006.

La loi du 11 février 2005 traite des différents aspects de la vie des personnes handicapées. Elle vise ainsi à augmenter le nombre de places dans les établissements spécialisés, à revaloriser les ressources des personnes handicapées, à favoriser la scolarisation en milieu ordinaire, à permettre l'accès à l'emploi, à améliorer l'accessibilité aux bâtiments et transports, à simplifier les démarches et l'accès à l'information...

- **Rapport d'information fait par la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la mise en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000003/index.shtml>

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i2758.pdf>

- **Sélection de textes récents pris pour l'application de la Loi de 2005 concernant nos familles et nos enfants**

- **Services d'accompagnement à la vie sociale et services d'accompagnement médico-social pour adultes**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Services%20d%20accompagnement%20a%20la%20vie%20sociale%20et%20medicosocial%20pour%20adultes.pdf>

- **Formation professionnelle des personnes handicapées**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Formation%20professionnelle%20des%20personnes%20handicapees.pdf>

- **Parcours de formation des élèves présentant un handicap**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Parcours%20de%20formation%20des%20eleves%20presentant%20un%20handicap.pdf>

- **Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Dispositifs%20d%20aide%20et%20de%20soutien%20pour%20la%20reussite%20des%20eleves%20a%20l%20ecole.pdf>

- **Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Dispositifs%20d%20aide%20et%20de%20soutien%20pour%20la%20reussite%20des%20eleves%20au%20college.pdf>

- **Vacances adaptées organisées**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Vacances%20adaptees%20organisees.pdf>

- **Carte de stationnement pour personnes handicapées**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Carte%20de%20stationnement%20pour%20personnes%20handicapees.pdf>

- **Carte d'invalidité et carte de priorité**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Carte%20d%20invalidite%20et%20carte%20de%20priorite.pdf>

- **Prestation de compensation à domicile (1)**

[http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Prestation%20de%20compensation%20a%20domicile%20\(1\).pdf](http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Prestation%20de%20compensation%20a%20domicile%20(1).pdf)

- **Prestation de compensation à domicile (2)**

[http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Prestation%20de%20compensation%20a%20domicile%20\(2\).pdf](http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Prestation%20de%20compensation%20a%20domicile%20(2).pdf)

- **Ressources adultes handicapés**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Circulaire%20Ressources%20adultes%20handicapes.pdf>

- **Allocation aux adultes handicapés (1)**

[http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Allocation%20aux%20adultes%20handicapes%20\(1\).pdf](http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Allocation%20aux%20adultes%20handicapes%20(1).pdf)

- **Allocation aux adultes handicapés (2)**

[http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Allocation%20aux%20adultes%20handicapes%20\(2\).pdf](http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Allocation%20aux%20adultes%20handicapes%20(2).pdf)

- **Maison départementale des personnes handicapées**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Maison%20departementale%20des%20personnes%20handicapees.pdf>

- **Commission des droits et de l'autonomie**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Commission%20des%20droits%20et%20de%20l%20autonomie.pdf>

- **Le CNEFEI fait peau neuve**

En décembre 2005, le CNEFEI a changé de nom. Il s'agit désormais de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (l'Institut), est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui succède au Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI). Son siège est à Suresnes.

L'Institut est un établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de l'éducation nationale. Il a vocation à être rattaché à un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ses règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le présent décret et par le règlement intérieur de l'établissement.

L'Institut contribue par ses activités d'enseignement et de recherche à :

- la prévention des difficultés scolaires ;
- la scolarisation des enfants et des adolescents qui présentent des besoins éducatifs particuliers notamment en lien avec des difficultés graves d'apprentissage ;
- l'éducation et la formation des enfants, adolescents et adultes qui présentent des besoins éducatifs particuliers en lien avec un handicap ou une maladie invalidante ;
- l'enseignement aux personnes placées sous main de justice, notamment les mineurs et les jeunes détenus.

Source : Décret n° 2005-1754 du 30 décembre 2005 relatif à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

- **Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés**

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/decrets/Decret%20Institut%20national%20superieur%20de%20formation%20et%20de%20recherche%20pour%20l%20education%20des%20jeunes%20handicapes.pdf>

UN NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LES ASSOCIATIONS

Lors de la première Conférence de la vie associative, le 23 janvier 2006, le Premier ministre a annoncé vingt-cinq mesures pour dynamiser la vie associative. Il s'est notamment engagé en faveur d'une sécurisation financière des associations grâce à un versement anticipé des subventions. Les ministères seront invités à consulter systématiquement les associations en amont de la préparation des textes législatifs et réglementaires les concernant.

<http://www.place-publique.fr/breve261.html>

http://www.unaf.fr/article.php3?id_article=3075

ACTUALITES ASSOCIATIVES

CONGRES D'AUTISME FRANCE DE 2005

- **Comptes rendus du congrès de novembre 2005**

Voir sur le site d'Autisme Basse Normandie les comptes rendus du dernier congrès d'Autisme France et de la session de formation du 25 novembre conduite par Bernadette Rogé

<http://www.autisme-basse-normandie.org/>

- **Discours d'introduction et de clôture du congrès de 2005**

<http://autisme.france.free.fr/docs/Discours%20E.%20Friedel%20congres%202005.pdf>

CONGRES D'AUTISME FRANCE DE 2006

Ce congrès dont le thème portera sur l'éducation adaptée se tiendra le 9 décembre 2006 au Palais de Congrès à Paris.

REVUE DE PRESSE

L'autisme : un vrai-faux pour en savoir plus

Sources : dossier du Journal de la santé

L'autisme est une maladie très particulière. Elle touche chaque personne de façon unique (certains autistes parlent, d'autres non ; certains sont autonomes alors que d'autres sont totalement dépendants, etc.) et il n'existe actuellement aucun traitement spécifique. LJS.com tente de faire un tour d'horizon de ce syndrome grâce à trois spécialistes : Bernadette Rogé, psychologue à l'université de Toulouse et présidente de l'Arapi, association pour la recherche sur l'autisme et la prévention des inadaptations, Amaria Baghdadli, pédopsychiatre au centre de Ressources pour l'autisme du Languedoc-Roussillon (CHU de Montpellier) et Catherine Barthélémy, pédopsychiatre et professeur à la faculté de Tours. Voici douze affirmations : certaines sont vraies, d'autres sont fausses...

<http://bienetre.nouvelobs.com/Site/Dossier.asp?Id=194&Rub=Mes+enfants>>

La scolarisation des handicapés prend du retard

Source : Delphine de Mallevoue - Le Figaro du 12 janvier 2006 (extraits)

La loi de février 2005, qui rend automatique l'inscription des enfants handicapés dans les établissements de quartier, peine à entrer dans les faits.

La scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire, automatique depuis la rentrée 2005, donne des résultats mitigés. A en croire les chefs d'établissement, peu d'inscriptions directement liées à la loi de février 2005 instituant ce droit, ont été comptabilisées. «// n'y a pas eu d'explosion», constate Guy Geoffroy, député maire (UMP) de Combs-la-Ville (Seine-

et-Marne). Chargé par les gouvernements Raffarin, puis Villepin, de dresser, en 2005, un état des lieux de la scolarisation des enfants handicapés, il explique que *«les familles ont joué le jeu. Elles savaient que le dispositif d'application de la loi ne prendrait pleinement effet qu'en 2006, elles ne se sont donc pas précipitées en 2005»*.

Le ministère de l'Education nationale confirme, en pronostiquant pour la rentrée 2005-2006 des chiffres *«guère supérieurs à ceux relevés en mars»*. A ce moment-là, 100 000 élèves handicapés étaient inscrits dans le premier degré, 37 000 dans le second degré, privé et public confondus. Sachant que l'on estime à 240 000 environ la population enfantine handicapée.

Côté intégration, si elle est jugée de manière très diverse par les parents, une critique se dégage : le manque de formation des auxiliaires de vie. Comme bien d'autres parents, Laurence est échaudée. Maman de Maxime, handicapé moteur cérébral de 11 ans, en CM 2 dans une école de Bordeaux, elle vient successivement de connaître deux expériences malheureuses.

ZOOM

10 Décembre - Journée internationale des droits de l'homme : Mettre fin aux violations des droits de l'homme dont sont victimes les personnes souffrant de troubles mentaux

L'OMS a décidé de consacrer la Journée internationale des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre, aux personnes atteintes de troubles mentaux et « aux trop fréquentes violations de leurs droits fondamentaux ». Elle estime en effet que ces personnes, elles sont 450 millions dans le monde, « sont victimes d'un éventail alarmant d'abus ». L'OMS relève entre autres que 64 % des pays n'ont aucune législation sur la santé mentale ou une législation dépassée. L'organisation cite des cas où les personnes sont isolées et enfermées dans une pièce qui ressemble à une cage ou attachées à leur lit pendant des périodes prolongées en étant totalement privées de contact humain.

L'Association médicale mondiale apporte pour sa part son soutien à la journée des droits de l'homme en « condamnant la stigmatisation associée aux maladies mentales ». Elle « déplore que la stigmatisation et la discrimination découragent toujours et encore les gens de consulter un psychiatre, ce qui aggrave leur état ».

Source : <http://www.afforthecc.org/index.php?id=281>

http://www.who.int/mental_health/policy/MHPP_brochure_French.pdf

<http://www.who.int/fr/index.html>

PRATIQUE

Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations

<http://www.ctnerhi.com.fr/>

Qui sont les auxiliaires scolaires

http://kidplanete.infobebes.com/html/article/article.asp?id_article=1296)

Droit des personnes handicapées (prestation de compensation, carte d'invalidité, allocations, transports, impôts etc

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N12.xhtml>

Prestation de compensation

http://www.service-public.fr/accueil/handicap_prestation_compens_domicile.html

A VOS AGENDAS

Journées de l'autisme organisées à l'échelle européenne cette année par Autisme Europe avec le soutien de la Fondation France Télécom

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/Journees%20Europeennes%20de%20Autisme%20Message%20Autisme%20Europe.pdf>

Colloque de l' APIPA.51 aura lieu le 25 mars 06

www.asperger-integration.com

OUVRAGES

Autisme France Diffusion

AFD propose régulièrement ses nouvelles parutions

Pour en savoir plus, un site <http://www.autismediffusion.com/>

un N° de téléphone : 04 93 43 21 84

Ouvrage présenté par l'APIPA sur le Syndrome d'Asperger

<http://www.asperger-integration.com/newpage9.html#IL>

POUR ADHERER ET SOUTENIR NOTRE MOUVEMENT

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/adhesion.pdf>

Pour plus d'informations :

Autisme France 1209 chemin des Campelières 06254 Mougins Cedex

Association Reconnue d'Utilité Publique A but non lucratif

Numéro Azur : 0810 179 179 /04 93 46 01 77 - Fax : 04 93 46 01 14

www.autismefrance.org - mail : autisme.france@wanadoo.fr

Conception - rédaction : Michèle Larchez

Ont participé à ce numéro : Evelyne Friedel, Catherine Dupont Le Calvé,

Agnès Woimant

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, veuillez le faire savoir à l'adresse suivante autisme.france@wanadoo.fr